



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Bouches-du-Rhône



# Bulletin départemental

n° 347

du 10 avril 2026

## Sommaire

<b>Division des Personnels Enseignants</b>	
○ Recueil des candidatures pour la formation préparant au diplôme de directeur d'établissement d'enseignement adapté et spécialisé (DDEEAS) – Année scolaire 2026-2027.	3



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Bouches-du-Rhône

Division des personnels enseignants

Affaire suivie par :  
Lorielle COUSTETS  
Tél : 04 91 99 68 15  
Mél : ce.dpe13-formation@ac-aix-marseille.fr  
28-34, Boulevard Charles Nédélec  
13231 Marseille cedex 1

Marseille, le mardi 7 avril 2026

L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services de  
l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les instituteurs et  
les professeurs des écoles du 1<sup>er</sup> degré

s/c de mesdames et messieurs les  
inspecteurs de l'éducation nationale

Mesdames et messieurs les personnels  
d'enseignement général, technique et  
professionnel du 2<sup>nd</sup> degré

s/c de mesdames et messieurs les chefs  
d'établissement du 2<sup>nd</sup> degré.

**Objet :** Recueil des candidatures pour la formation préparant au diplôme de directeur d'établissement d'enseignement adapté et spécialisé (DDEEAS) – Année scolaire 2026-2027.

**Références :** arrêté du 19 février 1988 créant le DDEEAS - arrêté du 9 janvier 1995 relatif à la commission d'examen des candidatures au stage de formation

Un stage de préparation à l'examen conduisant à la délivrance du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS) est assuré par l'institut national supérieur de l'école inclusive (INSEI) de Suresnes (Hauts de Seine) selon de nouvelles modalités afin de renforcer l'expertise des titulaires du DDEEAS sur l'accessibilité de l'école pour l'ensemble des élèves à besoins éducatifs particuliers (nouvelle maquette en annexe).

### **Candidatures pour la formation**

L'article 2 de l'arrêté du 19 février 1988 précise que l'examen conduisant à la délivrance du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée est ouvert aux personnels suivants :

1. Les instituteurs, les professeurs des écoles ainsi que les enseignants des établissements d'enseignement privés du premier degré qui doivent :
  - a) Être titulaires de l'un des diplômes suivants :
    - Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ou l'un des certificats auxquels il se substitue
    - Diplôme d'état de psychologie scolaire délivré par les universités habilitées à cet effet par le ministère de l'éducation nationale ;

- Diplôme d'état de psychologie scolaire créé par le décret n°89-684 du 18 septembre 1989 portant création du diplôme d'état de psychologie scolaire ;
  - Soit être nommés à titre définitif dans un emploi de psychologue scolaire.
- b) Avoir exercé pendant cinq ans au moins au 1<sup>er</sup> septembre de l'année de l'examen, des fonctions dans un emploi relevant du domaine de l'adaptation scolaire et de l'intégration scolaires, dont trois ans après l'obtention de l'un des diplômes précités ou après la nomination à titre définitif dans un emploi de psychologue scolaire.
2. Les personnels d'enseignement général, technique et professionnel du second degré titulaires, les personnels d'orientation et les personnels d'éducation titulaires, les maîtres contractuels ou agréés exerçant leurs fonctions dans les établissements privés du second degré sous contrat. Ils doivent avoir exercé pendant cinq ans au moins au 1<sup>er</sup> septembre de l'année de l'examen, des fonctions dans un emploi relevant du domaine de l'adaptation et de l'intégration scolaires ;
3. Les personnels de direction relevant du décret n°2001-1174 du 11 décembre 2001 portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale.

### **Transmission des candidatures**

Le dossier d'inscription devra comporter :

- Une demande de participation au stage, rédigée sur papier libre,
- Les motivations du candidat (une page maximum) ;
- Un engagement (annexe 1) ;
- Un état des services (annexe 2) ;
- L'avis du supérieur hiérarchique direct du candidat (annexe 3).

Les candidats devront remplir et retourner ces dossiers auprès de leur supérieur hiérarchique pour le :

**mercredi 15 avril 2026, délai de rigueur.**

Le supérieur hiérarchique transmettra, par courrier, le dossier avec son avis, auprès du bureau DPE4 pour le :

**mardi 28 avril 2026, délai de rigueur.**

Une copie numérique du dossier sera déposée pour la même date sur le **PNE 0134217N de la DPE** accessible par le portail ESTEREL <https://appli.in.ac-aix-marseille.fr/pneecole/>

- **Catégorie** : document attaché à tout type de formation.
- **Sujet** : Recueil des candidatures pour la formation préparant au DDEEAS 2026-2027

### **1. Sélection des candidatures**

Les candidats retenus à cette formation sont convoqués hors temps de cours pour un entretien devant la commission départementale d'examen des candidatures au stage de formation, définie par l'arrêté du 9 janvier 1995. Tous les candidats, qu'ils relèvent du premier ou du second degré, doivent participer à cet entretien. Les personnels dont la gestion est académique sont conviés à l'entretien dans le département correspondant à leur lieu d'affectation.



**Jean-Yves BESSOL**

## FORMATION DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS ADJOINTS CHARGÉS DE SEGPA

Année 2026- 2027

### ❖ Organisation

**Équipe pédagogique** : constituée de formateurs et d'enseignants-chercheurs de l'INSEI et d'intervenants extérieurs spécialistes de leurs domaines.

**Une formation de 300 heures de cours**, se répartissant en trois blocs de compétences, comme suit :

- **Bloc de compétences 1** – Personne ressource au service d'un établissement  
Durée 162h soit 22 jours filés en visioconférence et 1 regroupement de 5 jours
- **Bloc de compétences 2** – Personne ressource au service d'un territoire  
Durée 90h soit 5 jours filés en visioconférence et 2 regroupements de 5 jours
- **Bloc de compétences 3** – Préparation aux épreuves  
Durée 48h soit 16 mercredis après-midi en visioconférence (3h)

### ❖ Calendrier

#### Réunion d'information en visioconférence

Jeudi 27 août 2026

**27 jours filés à distance (6h en visioconférence) le mardi**

**Semaines de regroupement (du lundi 9h au vendredi 16h)**

Dates prévues : 14 au 18 septembre 2026 – 11 au 15 janvier 2027 – 17 au 21 mai 2027

Deux séances d'écrits blancs et deux séances d'oraux blancs organisées (janvier et mai)

**12 mercredis après-midi en visioconférence (3h)**, en dehors des regroupements (calendrier à venir)

**Lieu de formation pour les sessions en présentiel** : campus de l'INSEI à Saint Germain-en-Laye (78)

**Horaires de formation en visio-conférence et en présentiel** : sauf exception, les horaires habituellement retenus sont 8h30-12h et 13h00-16h30.

### ❖ Modalités

Formation en alternance

### ❖ Contenus de formation

**Maquette ci-après**

**Bloc 1**

PR au service d'un établissement 22 jours filés 1 regroupement				
intitulé	Modalité	nombre	durée	total
Cycle de conférences	CM	18	1,5	27
Réglementation Éducation nationale	TD	8	2	16
Réglementation médicosociale	TD	3	2	6
Dotation Horaire Globale	TD	3	2	6
Personne Ressource	TD	8	2	16
Penser une action de formation et d'accompagnement	TD	3	2	6
Public à Besoins éducatifs particuliers	TD	10	2	20
Gestion budgétaire et comptable des EPLE	TD	3	2	6
Analyse de pratiques professionnelles	TD	6	2	12
Droit	TD	3	2	6
Analyse des dynamiques collectives et inclusives	TD	5	2	10
Fonction de direction	TD	5	2	10
Conduite du changement	TD	3	3	9
Entraînement à l'épreuve orale		2	6	12
<b>Total</b>				<b>162</b>

**Bloc 2**

PR au service d'un territoire; 5 jours filés 2 regroupements				
Intitulé	modalité	nombre	durée	total
Cycle de conférences	CM	10	1,5	15
Réglementation Éducation nationale	TD	5	2	10
Réglementation médicosociale	TD	3	2	6
Gestion budgétaire et comptable des EPLE	TD	2	3	6
Personne ressource et partenariat	TD	7	2	14
Collaboration interinstitutionnelle	TD	5	2	10
Public à Besoins éducatifs particuliers	TD	10	2	20
Entraînement à l'épreuve écrite		2	4	8
<b>Total</b>				<b>90</b>

**Bloc 3**

Préparation à l'examen				
intitulé	modalité	nombre	durée	total
Séminaires collectifs mémoires professionnels	TD	8	2	16
Suivi individuel du mémoire		4	1	4
Préparation à l'épreuve orale	TD	7	2	14
Préparation à l'épreuve écrite	TD	4	2	8
Webinaires		4	1,5	6
<b>Total</b>				<b>48</b>

**Récapitulatif**

<b>Bloc 1</b>	Personne Ressource au service de l'établissement	162 h
<b>Bloc 2</b>	Personne Ressource au service d'un territoire	90 h
<b>Bloc 3</b>	Préparation à l'examen	48 h
<b>Total</b>		<b>300 h</b>



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Bouches-du-Rhône

**Annexe 1**

Division des personnels enseignants  
DPE 4

**Dossier de candidature au stage de préparation au diplôme de directeur  
d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS)  
Année scolaire 2026-2027**

**ENGAGEMENT**

**Je m'engage :**

**1°) à me présenter aux épreuves de l'examen du Diplôme de Directeur d'Etablissements d'Education Adaptée et Spécialisée à l'issue de l'année de stage.**

**2°) à accepter, à compter de la rentrée scolaire suivant le succès à l'examen, un poste de Directeur d'Etablissements d'Education Adaptée et Spécialisée ou de Directeur Adjoint chargé de Section d'Education Spécialisée annexée à un collège vacant dans l'Académie.**

**NOM :**

**PRENOM :**

**à \_\_\_\_\_ , le**

signature



Division des personnels enseignants  
DPE 4

**Dossier de candidature au stage de préparation au diplôme de directeur  
d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS)  
Année scolaire 2026-2027**

**FICHE INDIVIDUELLE DU CANDIDAT**

Académie de:

DSDEN de:

M. Mme:

*(Nom et Prénom)*

Né(e) le :

Etablissement d'exercice:

Fonction:

Ancienneté des services au 1<sup>er</sup> septembre de l'année de l'examen:

Ancienneté générale dans adaptation et l'intégration scolaires au 1<sup>er</sup> septembre de l'année de l'examen:

Baccalauréat et autres diplômes universitaires (dates d'obtention):

Certificats ou diplômes obtenus au titre de l'adaptation et de l'intégration scolaires:

CAPPEI ou autre:

date d'obtention:

Diplôme de psychologie scolaire

date d'obtention:

Diplôme d'état de psychologie scolaire

date d'obtention:

Autres certificats ou diplômes professionnels

date d'obtention:

Affectations successives du candidat dans un emploi relevant du domaine de l'adaptation et de l'intégration scolaires :

Adresse et nature de l'établissement	Fonction exercée	Période Du Au	Durée des services			Observations
			ans	mois	jours	

...

Certifié conforme :  
Pour le directeur académique



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Bouches-du-Rhône

**Annexe 3**

Division des personnels enseignants  
DPE 4

**Dossier de candidature au stage de préparation au diplôme de directeur  
d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS)  
Année scolaire 2026-2027**

**AVIS DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT DU CANDIDAT**

*Cet avis rédigé et argumenté, portera sur le candidat dans l'exercice de ses fonctions actuelles (présentation, expression et communication écrite et orale, capacité au travail en équipe, sens de l'initiative et de l'organisation, aptitudes pédagogiques, conscience de sa mission de service publique...).*

**Le supérieur hiérarchique:**

**Nom:**

**Prénom:**

**Fonction:**

à \_\_\_\_\_, le

**cachet**